

Message (Mitteilungen) 1/2016 – 1^{er} mars 2016

Jean-Pierre Hoby, Président de la Société Suisse des Beaux-Arts

1. Politique culturelle

1.1. Message culture 2016-2020 de la Confédération suisse

Après l'approbation par le parlement le 19 Juin 2015, le message culture pour les années 2016-2020 est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Basée sur la loi sur l'encouragement de la culture, c'est la deuxième fois que la Confédération établit un cadre financier à long terme pour la promotion de la culture.

Selon ce message la politique culturelle doit faire face aux défis auxquels notre société est confrontée aujourd'hui. Ce sont la mondialisation, la numérisation, le changement démographique, l'individualisation et l'urbanisation. Dans ce contexte, la Confédération entend orienter sa politique de soutien au cours des prochaines années sur trois axes d'action, à savoir

- la participation culturelle,
- la cohésion sociale et
- la création et l'innovation.

De même, le Conseil fédéral vise à une politique culturelle nationale cohérente et veut améliorer la coopération entre la Confédération, les cantons, les villes et les communes.

Les arrêtés de financement portent sur un montant total de 1'124,6 millions de francs pour les cinq prochaines années. Par rapport à la période de financement 2012-2015, le budget annuel est ainsi augmenté en moyenne de 3,4% par an.

La Société Suisse des Beaux-Arts se félicite en particulier de l'axe d'action de participation (kulturelle Teilhabe), qui a pour but d'améliorer la participation à la vie culturelle de toutes les catégories sociales. En prenant part à la vie culturelle, les gens développent leur propre identité et contribuent à la diversité de la Suisse.

Quelles sont donc les nouveautés?

- Dans le domaine de la formation musicale est lancé le nouveau programme «jeunesse et musique».
- Les éditeurs pourront recevoir un soutien pour leur activité et leur rayonnement culturel. Il est prévu d'allouer des contributions structurelles aux grandes maisons d'édition, alors que des primes d'encouragement seront mises au concours à l'intention des petits éditeurs.
- Dans le domaine du cinéma sera lancé le programme de «Promotion de l'investissement dans la cinématographie en Suisse» (PICS), destiné à promouvoir le tournage des films et des coproductions suisses dans notre pays.
- Dans le domaine muséal, la Confédération renforce la promotion des recherches de provenance en matière d'art spolié à l'époque nationale-socialiste.

Néanmoins, il convient de noter que l'importance de l'axe d'action "participation" dépasse considérablement les possibilités réelles de la Confédération. Pour cette raison, la Société Suisse des Beaux-Arts continuera à s'engager pour que les mesures d'encouragement et de soutien de la Confédération soient élargies et soutenues financièrement.

1.2. Révision du droit d'auteur

La participation à la révision du droit d'auteur est une autre tâche importante pour la Société Suisse des Beaux-Arts. Nous insistons sur l'introduction du privilège de répertoire, sur l'extension du droit de citation dans la mesure où les citations servent de commentaire, de référence ou de démonstration et finalement nous voudrions que dans les catalogues des musées, d'expositions et de ventes aux enchères il est licite de reproduire des œuvres se trouvant dans ces collections. En outre, la SSBA rejette l'introduction du droit de suite, parce qu'il affaiblit le commerce d'objets d'art en Suisse, réduit les budgets d'acquisition des musées et des sociétés de beaux-arts, a une valeur purement symbolique pour les artistes, ne permet en général qu'aux héritiers d'artistes d'en bénéficier et cause finalement des coûts administratifs disproportionnés.

1.3. Un modèle pour réduire les coûts des assurances de prêts pour les musées

En outre, nous voulons vérifier si les assurances de prêts, pour lesquelles les musées payent des sommes considérables et sans cesse croissantes, pourraient être remplacées par un modèle qui serait plus complaisant envers les musées. Cependant, le plan nécessite encore de nombreuses clarifications supplémentaires.

2. Projets de la Société Suisse des Beaux-Arts

2.1. Relations publiques

On ne peut «participer» que quand on est informé et orienté. Pour cette raison, la SSBA continue de soutenir les relations publiques des sections membres et continue la coopération avec Art-TV instaurée il y a 3 ans. Dans ce cadre, Arttv.ch produit des reportages vidéo sur les musées membres de la SSBA et les mets en ligne. Les reportages peuvent être consultés sous l'adresse suivante : <http://www.art-tv.ch/10339-0-Schweizer-Kunstverein.html>.

La publication du périodique «Kunstbulletin», qui paraît dix fois par an, sert également à l'amélioration de l'information, de même la plateforme électronique Art-log.net qui sera activée dans les prochaines semaines. En outre, la SSBA s'engage pour le soutien de la couverture médiatique de la culture, qui – dans le sillage de la pression économique sur les médias – disparaît de plus en plus de l'attention public.

2.2. Coopération avec le Club Alpin Suisse CAS

Enfin, la prépare à nouveau un projet avec le Club Alpin Suisse pour 2018, qui devrait réunir les milieux intéressés par l'art et les personnes intéressées par les montagnes. Des informations plus précises suivront.

3. Assemblée des délégués 2016

L'assemblée des délégué(-e)s aura lieu **le samedi 11 Juin 2016** dans le cadre des célébrations du 100^{ème} anniversaire du musée d'art de Winterthur.

Jean-Pierre Hoby, Président de la Société suisse des Beaux-Arts
praesident@kunstverein.ch

Schweizer Kunstverein

Die Dachorganisation für Kunstförderung, Kunstvermittlung und Kulturaustausch
- vertritt **34 Sektionen mit 45'000 Mitgliedern** und 1 institutionelles Mitglied,
Herausgeber des Kunstbulletins

Geschäftsstelle

Neufrankengasse 4, Postfach, 8031 Zürich

E: info(at)kunstverein.ch

W: www.kunstverein.ch

T: +41 044 298 30 35